

1/ **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum constaté, le président, Michel de la Chenelière, déclare la séance ouverte à 17 h 10. Il souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et présente les dirigeants suivants : Nathalie Bondil, directrice générale et conservatrice en chef du Musée, M<sup>e</sup> Alix d'Anglejan-Chatillon, secrétaire spéciale, et Nadia Hammadi, secrétaire du Musée, qui prend note des délibérations de l'assemblée.

2/ **LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET PRODUCTION DE L'ATTESTATION D'ENVOI**

Le président demande si l'assemblée désire entendre lecture de l'avis de convocation envoyé par courriel à tous les membres.

Sur une proposition de Barbara Black, appuyée par Julia Reitman, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE M<sup>e</sup> Alix d'Anglejan-Chatillon soit, par les présentes, dispensée de la lecture de l'avis de convocation.

Le président consigne l'attestation d'envoi au présent procès-verbal.

3/ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Sari Hornstein, appuyée par Bernadette Hardy, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4/ **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES TENUE LE 25 SEPTEMBRE 2018**

Le président demande si l'assemblée désire entendre lecture du procès-verbal dont copie était disponible à l'entrée du Salon.

Sur une proposition de Julia Reitman, appuyée par Barbara Black, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE M<sup>e</sup> Alix d'Anglejan-Chatillon, soit dispensée de la lecture du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 25 septembre 2018 et qu'il soit adopté tel qu'il a été rédigé.

5/ **ÉLECTION DE QUATRE REPRÉSENTANTS DES MEMBRES À TITRE D'ADMINISTRATEURS POUR UN MANDAT DE TROIS ANS**

Le président énonce que, conformément à l'avis de convocation et au *Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal*, le comité de mise en candidature recommande l'élection des administrateurs suivants pour un mandat de trois ans :

- Jonathan Deitcher Conseiller en placements, RBC Dominion valeurs mobilières inc.
- Roger Fournelle Président, Compagnie FDL Limitée  
Vice-président et membre du comité exécutif ; président du comité d'acquisition Art québécois et canadien
- Jean Houde Président du conseil d'administration et membre du comité de révision et de gouvernance, Banque nationale du Canada
- Jessica Pathy Présidente de la Fondation Marie-Vincent, trésorière et membre de Apathy is Boring, membre du conseil d'administration de la Fondation David Suzuki, de la Fondation de la famille Pathy, et membre du comité d'audit et d'administration financière du Musée.

Puisqu'il n'y a pas eu d'autres candidatures proposées par les membres, le président déclare donc élues les personnes plus haut mentionnées, conformément à l'article 12 du *Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal*. M. de la Chenelière offre ses félicitations aux administrateurs élus.

**6/ ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE**

Conformément à l'article 38 du Règlement sur l'administration générale du Musée, et

Sur une proposition de Stéphanie Marchand, appuyée par Roger Fournelle, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les personnes suivantes soient, par les présentes, élues membres du comité de mise en candidature jusqu'à la prochaine assemblée annuelle : l'honorable Serge Joyal, président, Michel de la Chenelière, Sylvie Demers, Julia Reitman.

**7. RAPPORT DE L'AUDITEUR**

Le président demande si l'assemblée désire entendre lecture du rapport de l'auditeur Deloitte s.e.n.c.l. du *Rapport annuel*.

Sur une proposition de Sylvie Demers, appuyée par G. Pierre Lapointe, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'auditeur de la firme Deloitte, s.e.n.c.l. soit et il est, par les présentes, dispensé de la lecture de son rapport.

**NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR LE PRÉSENT EXERCICE FINANCIER ET RÉOLUTION AUTORISANT LE CONSEIL À FIXER SA RÉMUNÉRATION**

Sur une proposition de Roger Fournelle, appuyée par Sari Hornstein, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la firme Deloitte, s.e.n.c.l. soit, par les présentes, nommée auditeur du Musée des beaux-arts de Montréal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019; et QUE le conseil d'administration soit autorisé, par les présentes, à fixer la rémunération de l'auditeur pour l'exercice financier 2019-2020.

**8/ RÉOLUTIONS**

**8.1/ CONCERNANT l'institution par le Musée des beaux-arts de Montréal d'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès de Financement-Québec un montant n'excédant pas 13 486 108 \$**

Qu'il soit et il est par les présentes, décrété comme règlement d'emprunts du Musée des beaux-arts de Montréal, ce qui suit :

1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2020, permettant au Musée des beaux-arts de Montréal d'emprunter à long terme auprès de Financement-Québec un montant n'excédant pas 13 486 108 \$ pour ses projets d'investissement;
2. QU'aux fins de déterminer le montant total en cours auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par le Musée des beaux-arts de Montréal;
3. QUE les emprunts contractés par le Musée des beaux-arts de Montréal dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
  - a) le taux d'intérêt payable sur chaque emprunt sera établi conformément au décret numéro 430-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b) les emprunts comporteront les modalités et conditions établies à la convention de prêt à long terme à intervenir;
  - c) chacun des emprunts sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par le Musée des beaux-arts de Montréal en faveur de Financement-Québec;
  - d) le Musée des beaux-arts de Montréal ne pourra contracter un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention de la ministre de la Culture et des Communications.

4. QU'une demande soit faite à la ministre de la Culture et des Communications d'accorder, pour et au nom du gouvernement du Québec, des subventions sur les sommes votées annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme visés par le présent régime d'emprunts;
5. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme visés par le présent régime, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par la ministre de la Culture et des Communications, pour et au nom du gouvernement du Québec, soit consentie à Financement-Québec;
6. QUE le président, le vice-président ou la vice-présidente ou la secrétaire spéciale, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom du Musée des beaux-arts de Montréal, à conclure en vertu du présent régime tout emprunt à long terme auprès de Financement-Québec, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et les modalités, à signer toute convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque mobilière, à consentir à toute clause qu'ils jugeront non substantiellement incompatible avec les présentes ainsi qu'à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Sur une proposition de Michaela Sheaf, appuyée par Stéphanie Marchand, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**8.2/ RESOLUTION AUTORISANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSEE A APPORTER TOUTE MODIFICATION QU'IL JUGE NECESSAIRE AUDIT REGLEMENT D'EMPRUNT AVANT QU'IL SOIT SOUMIS AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC POUR ETRE AUTORISE PAR DECRET**

Sur une proposition de Sari Hornstein, appuyée par Michaela Sheaf, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal soit autorisé à apporter toute modification qu'il juge nécessaire au règlement d'emprunt, avant qu'il soit soumis au gouvernement du Québec pour être autorisé par décret.

**9/ RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL**  
Lecture est donnée des rapports pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2019.

**9.1 Rapport du président**

Michel de la Chenelière donne lecture des faits saillants du Rapport du président qui sera publié dans le *Rapport annuel 2018-2019* et le consigne au présent procès-verbal.

**9.2 Rapport de la directrice générale et conservatrice en chef**

Nathalie Bondil passe ensuite en revue la programmation et les faits saillants de 2018-2019 dans un Powerpoint (consigné au présent procès-verbal).

**10/ STATISTIQUES DU SERVICE DU MEMBERSHIP DU MUSÉE AU 31 MARS 2019 :**

Total des VIP du Musée (membres réguliers) : **56 278**  
 Total des membres des Cercles : **944**  
 Total des membres éminents : **2 198**  
 Total de tous les membres : **108 746**  
 Total des abonnements : **58 476**

**Changements survenus au cours de l'exercice financier 2018-2019 :**

Nouveaux abonnements : **13 714**  
 Membres ayant accédé à des catégories supérieures : **93**  
 Abonnements non renouvelés : **18 604**

**11/ AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point supplémentaire n'est soulevé par l'assemblée.

**12/ LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition dûment formulée et appuyée, la séance est levée.